

Le Pass Agility

Table des matières

| | |
|-------------------------------|---|
| 1. Introduction..... | 1 |
| 2. Critères d'évaluation..... | 2 |
| 3. Conditions d'accès..... | 2 |
| 4. Jury..... | 2 |
| 5. Organisation..... | 2 |
| 6. Notation..... | 3 |
| 6.1. Barème..... | 3 |
| 6.2. Appréciation..... | 3 |

1. Introduction

Le Pass Agility vient valider le fait qu'un chien soit prêt à démarrer les concours et donne ainsi le feu vert pour la compétition. C'est un passage obligatoire :

- pour tout nouveau chien avant son premier concours officiel, que le conducteur ait déjà conduit un autre chien ou non ;
- pour tout nouveau chien conduit par un jeune conducteur (cf. règlement des jeunes conducteurs) que le chien ait déjà réussi le Pass Agility avec un conducteur senior ou non.

Pour un chien conduit par plusieurs conducteurs seniors, il n'est pas nécessaire de passer le Pass Agility avec chaque conducteur.

L'équipe est évaluée sur deux parcours de niveau débutant (un Agility et un Jumping) avec des critères certes modestes, mais bien spécifiques (acquisition des obstacles, enchaînement, ...) qui font qu'une équipe est prête pour un premier concours. Ce sera aussi un lieu d'échanges et des compléments d'information pourront être donnés à cette occasion.

Cette manifestation est à l'Agility ce qu'est le CAESC à l'Éducation Canine, c'est-à-dire une validation du travail effectué au sein des clubs, et en sus, le sésame pour les concours d'Agility.

Lors de son passage sur le terrain, chaque participant sera amené à expliquer oralement pour quelle raison une pénalité lui a été comptée ou à répondre à une question simple sur le règlement d'agility. Ceci afin de remédier à la méconnaissance du règlement des équipes débutantes, malheureusement parfois constatée en concours. Il ne s'agit pas là de sanctionner les concurrents mais de valoriser leurs connaissances et de pallier à certaines lacunes si besoin. Il sera évidemment possible, voire recommandé, en début de journée du Pass Agility de revenir sur ces points de règlement et de répondre aux questions éventuelles.

Le moniteur de club est vivement encouragé à accompagner l'équipe ou les équipes candidates qu'il a formées lors du Pass Agility.

Il est souhaitable que les équipes évoluent sur un terrain autre que celui utilisé habituellement pour leur entraînement. Un barème spécifique est établi à ce titre (minimum d'obtention de 26/40 si le terrain utilisé pour le Pass est celui de leur entraînement habituel au lieu d'un minimum de 22/40 si ce n'est pas le cas).

2. Critères d'évaluation

Il est nécessaire de préciser les critères retenus pour qu'une équipe soit reconnue prête pour un premier concours, et ce, **avec toute la bienveillance nécessaire** :

- Le chien sait négocier tous les obstacles d'un parcours d'agility et d'un parcours de jumping, toutes deux de niveau débutant (on ne mettra pas d'oxer, pas de « retour de haie », pas de « out », par exemple). On ne recherchera pas l'excellence, c'est-à-dire des zones **toutes** correctement marquées, **aucune** barre tombée mais il est toutefois nécessaire qu'un travail de l'équipe soit **clairement** visible à ce niveau.
- Le maître sait effectuer au moins un changement de main avec son chien sur le parcours (il connaît la technique du pivot ou du croisé, par exemple). On ne recherchera pas de technique plus élaborée. Un bon rappel du chien et son écoute du maître, une bonne entente de l'équipe associés à une acquisition des obstacles satisfaisante (et ne mettant pas le chien en danger) seront suffisants pour une évolution correcte sur le parcours. **Le chien doit montrer une certaine motivation et ne doit pas divaguer sans arrêt.**

Les parcours choisis seront des parcours de niveau débutant. Il est évident que les parcours posés lors du pass agility auront des tracés respectant la trajectoire des chiens et le règlement d'agility en vigueur. Il est demandé au jury de tenir compte des conditions atmosphériques, de la nature du terrain... en posant les parcours afin de ne pas pénaliser les équipes (exemple : ne pas poser un tunnel souple dont la toile est lourde en cas de pluie).

3. Conditions d'accès

- a) L'âge minimum du chien est de 16 mois.
- b) Être en possession d'une licence pour l'année en cours.

4. Jury




Dans tous les cas, le Jury est composé de trois membres, d'au moins deux clubs différents, choisis dans la liste suivante :

- CTT si connaissances en agility
- DTA
- Moniteur d'agility au moins niveau 1 (si expérimenté)
- Intervenant stages MAG1, MAG2 ou perfectionnement
- Juge SCC, discipline agility

5. Organisation

- a) La participation au Pass Agility est gratuite.
- b) Un Pass Agility peut être organisé la veille d'un concours ou en parallèle d'un concours spécial débutants ou intégrée à un stage Agility Niveau 1 ou en inter-régional ou lors d'une journée spécialement prévue à cet effet. Comme le Pass Agility et le CAESC sont obligatoires pour toutes les équipes avant de participer aux concours, on pourra organiser une journée regroupant les deux manifestations.
- c) On veillera que le terrain soit de taille suffisante (**le règlement précise qu'il doit mesurer au moins 20 m x 40 m et que l'espace contenant ce terrain doit mesurer au moins 24 m x 40 m**) pour poser des parcours respectant les distances réglementaires entre les obstacles et que ces derniers soient aux normes.

- d) Un pass agility est composé d'une épreuve agility et une épreuve jumping, toutes deux de niveau débutant (voir onglet « [Parcours type](#) »).
- e) L'organisateur effectue une demande d'organisation de Pass Agility dans son espace CNEAC : [Procédure de demande en ligne pour organiser un Pass ou un CAESC](#)
- f) Le CTT valide (ou non) la demande : [Procédure de traitement par le CTT d'une demande en ligne pour organiser un Pass ou un CAESC](#)
- g) L'organisateur télécharge les documents suivants :

| | |
|---|--|
|  | Pass Agility — Fiche d'évaluation |
|  | Pass Agility — Fiche d'aide à l'évaluation |
|  | Le petit règlement d'agility en images |

- h) Lors du Pass Agility, le CTT est garant de la bonne conformité du jury tel qu'il a été validé.
- i) Les résultats seront enregistrés sur le site <https://sportscanins.fr/> et permettront le déblocage des Pass Agility.
- j) Les diplômes sont en téléchargement sur l'espace personnel de la personne ayant obtenu le Pass.

Rappel : pour pouvoir s'inscrire à un concours d'agility, il faut à la fois avoir obtenu le CAESC et le Pass Agility, peu importe l'ordre. Attention, si vous avez préféré passer un CSAU à la place d'un CAESC, vous devez transmettre à licence@sportscanins.fr le scan ou la photo de votre licence et de votre CSAU pour enregistrement.

6. Notation

6.1. Barème

La notation est sur 40, conformément au barème ci-après :

| CONDUCTEUR : questions sur le règlement | | <i>Satisfaisant</i> | <i>Passable</i> | <i>Insuffisant</i> |
|---|------------------------------|---------------------|-----------------|--------------------|
| | | 4 | 2 | 0 |
| EQUIPE : sur 2 épreuves | | <i>Satisfaisant</i> | <i>Passable</i> | <i>Insuffisant</i> |
| Agility | Enchaînement d'obstacles | 6 | 3 | 0 |
| | Acquisition des obstacles | 4 | 2 | 0 |
| | Contrôle du Chien/Obéissance | 4 | 2 | 0 |
| | Motivation du chien | 4 | 2 | 0 |
| Jumping | Enchaînement d'obstacles | 6 | 3 | 0 |
| | Acquisition des obstacles | 4 | 2 | 0 |
| | Contrôle du Chien/Obéissance | 4 | 2 | 0 |
| | Motivation du chien | 4 | 2 | 0 |

6.2. Appréciation

- a) Pour un chien concourant sur le terrain du club du licencié
- Satisfaisant si notation totale supérieure ou égale à 26/40.
 - Insuffisante si notation totale inférieure à 26/40.
- b) Pour un chien ne concourant pas sur le terrain du club du licencié
- Satisfaisant si notation totale supérieure ou égale à 22/40
 - Insuffisante si notation totale inférieure à 22/40.

Fiche d'aide à l'évaluation

| | | |
|---|--------------|---|
| Règlement d'Agility | Satisfaisant | Explication claire d'une pénalité sur l'épreuve. Bonne réponse à une question de règlement. |
| | Passable | Explication approximative d'une pénalité sur l'épreuve. Réponse approximative à une question de règlement ; |
| | Insuffisant | Aucune explication d'une pénalité sur l'épreuve. Réponse erronée à une question de règlement. |
| Acquisition des obstacles Le chien connaît les obstacles et sait les franchir convenablement (on ne recherche pas l'excellence au niveau des zones) | Satisfaisant | Ensemble des obstacles exécuté correctement (les tombées de barres ne sont pas pénalisantes, sauf si c'est systématique). Les zones ne sont pas nécessairement toutes correctement marquées mais un travail de l'équipe est visible. |
| | Passable | Ensemble des obstacles exécuté mais le chien a été repris plusieurs fois sur 2 ou 3 obstacles. Aucun travail de l'équipe sur zones n'est visible. |
| | Insuffisant | Le chien n'est pas capable de négocier un ou plusieurs obstacles particuliers. |
| Enchaînement d'obstacles Le chien est capable de passer d'un obstacle à l'autre sans trop de heurts, ni d'hésitations | Satisfaisant | Parcours correctement exécuté dans sa totalité et le conducteur sait effectuer un changement de main. Le parcours est exécuté hormis 3 ou 4 positions de refus et le conducteur sait effectuer un changement de main. |
| | Passable | Le conducteur sait effectuer un changement de main, mais il y a eu plus de 4 positions de refus. Parcours exécuté mais le conducteur ne sait pas effectuer un changement de main. |
| | Insuffisant | Chien est quasi-systématiquement en position de refus (plus de 4 fois). Le conducteur ne sait pas effectuer un changement de main. Le chien est envoyé à l'élimination à plusieurs reprises. |
| Contrôle-Obéissance du chien Le chien ne passe pas son temps à divaguer, ou à mordiller son maître, ou à lui sauter dessus (plus général que le simple enchaînement des obstacles) | Satisfaisant | Contrôle et obéissance parfaits, le chien ne divague pas sur le terrain. Comportement sociable du chien. |
| | Passable | Le chien divague à plusieurs reprises mais le conducteur sait le reprendre et le contrôler, sur le terrain et face à un public. Comportement sociable du chien. |
| | Insuffisant | Le chien divague en permanence sur le terrain, mordille son maître, ou lui saute dessus. Aucun contrôle, aucune obéissance, ou comportement du chien non sociable. L'équipe met plus de 2 minutes à faire le parcours.. |
| Entente de l'équipe Le chien et le maître font équipe et prennent plaisir à faire de l'agility ensemble : chien motivé , attitude positive du maître qui encourage, motive son chien ou l'aide si besoin ou qui ne baisse pas les bras ... | Satisfaisant | Le chien est motivé et visiblement prend plaisir , attitude encourageante du conducteur qui aide son chien, appréciation générale d'une équipe motivée. |
| | Passable | Peu de motivation du chien et attitude peu encourageante du conducteur. |
| | Insuffisant | Aucune motivation du chien, ni du conducteur, aucune complicité. Le conducteur baisse les bras. Chien livré à lui-même. Mauvais comportement physique ou verbal envers le chien. |

| Version | Commentaires |
|------------------|--|
| 2014-11-04.odt | Première version publique. |
| 2015-10-27.odt | Mise à jour suite aux décisions de la CNEAC lors de sa réunion des 7-8 août 2015, compte rendu validé par la SCC le 15 septembre 2015. Suppression exemption périmée sur licence ou carte de base 2014. |
| 2016-01-07.odt | Suppression envoi du petit règlement illustré relié et imprimé sur papier glacé. |
| 2016-01-29.odt | Ajout rappel sur le CSAU. |
| 2016-06-14.odt | Ré-écriture §5.c (décision CNEAC des 25-27 mars 2016). Clarification texte §5.b. |
| 2017-04-01.odt | Mise à jour suite à la réunion de la CNEAC du 22 mars 2017. Sont modifiés notamment : composition jury et barème de notation. |
| 2018-11-15.odt | Mise à jour suite à la réunion de la CNEAC du 15 novembre 2018. |
| Version actuelle | Précision "le terrain du club du licencié" (§6.2). |